

CHRONIQUE

Bulletin d'Alger

Alger, 20 avril 1906.

Par arrêté du 13 mai 1905, M. le Gouverneur Général de l'Algérie a prononcé le classement parmi les monuments historiques de l'Algérie :

- 1^o Du marabout à coupole Hassen-Pacha, dit Ben-Ali, situé rue du même nom, d'Alger ;
- 2^o Du marabout situé dans le Jardin Marengo, à Alger, et connu sous le nom de *Tombeau de la Reine* ;
- 3^o De la fontaine de la Cale aux Vins, à Alger ;
- 4^o De la fontaine de l'Amirauté, à Alger ;
- 5^o De la mosquée Djama Safir, rue Kléber, à Alger ;
- 6^o De la mosquée Mohamed Chérif, située dans la même rue.

Une récente circulaire adressée par M. le Gouverneur Général aux trois préfets rappelle les instructions qu'une circulaire antérieure, datée du 2 décembre 1904 et adressée aux maires et administrateurs, avait formulées au sujet de la construction des bâtiments scolaires ; cette circulaire disait :

L'architecture de chaque pays a son caractère propre résultant à la fois des nécessités locales et des traditions historiques laissées par les divers peuples qui y ont marqué l'empreinte de leur civilisation. Tout en tenant compte des conditions spéciales auxquelles doivent répondre les

locaux scolaires, il est possible, sans dépenser un centime de plus, de donner extérieurement un cachet artistique aux écoles de ce pays en se rapprochant des styles mauresques et byzantin dont il reste encore aujourd'hui de si intéressants spécimens.

Dans ce but j'ai constitué une Commission chargée d'étudier et de préparer un certain nombre de projets types qui seraient proposés aux municipalités pour les guider dans l'élaboration de leurs devis. Mais dès maintenant, je serais désireux de les voir recommander à leurs architectes de s'inspirer des idées qui précèdent. Il est bien entendu, d'ailleurs, que ces préoccupations d'ordre esthétique ne constituent pas une règle rigoureuse dont on ne puisse s'écarter lorsque pour des cas particuliers son application présenterait des inconvénients. On ne devra pas perdre de vue, également, qu'elles ne doivent plus être une cause de dépense supplémentaire. Mais dans la plupart des cas, je suis persuadé qu'on pourra concilier sans difficulté les nécessités d'ordre purement utilitaire avec les considérations d'ordre artistique et les municipalités voudront certainement s'associer à cette tentative qui a pour objet de maintenir dans la Colonie ce cachet oriental qui constitue son principal attrait.

La circulaire du 16 décembre 1905 ajoute :

Comme je l'ai déjà fait remarquer, en vous adressant ces projets-type je n'ai pas l'intention d'imposer un modèle uniforme qui doive être invariablement suivi, ni prescrire l'exécution de modèles du plus pur style mauresque aux dépens de la commodité et de la salubrité des édifices à construire. Mais je considère comme possible, sans augmenter la dépense, de donner aux édifices à construire, un aspect moins sévère et plus gracieux que celui de leurs devanciers. L'architecture arabe se distingue précisément par sa variété de formes et tous les architectes pourront s'inspirer heureusement des nombreux exemples qu'ils trouvent dans le pays.

Le Comité du Vieil Alger a montré cet hiver une grande activité. Pour donner une idée de l'esprit qui anime cet intéressant groupement, mentionnons les vœux suivants émis par lui et présentés aux autorités. Ces vœux concernent :

1° L'interdiction de l'affichage sur les mosquées et sur les fontaines arabes (Fontaine du Hamma);

2° La suppression, après expiration du bail, de la construction en bois élevée en face de la mosquée de la Pêcherie, dont une partie de la façade se trouve ainsi masquée. (Satisfaction vient d'être donnée à ce sujet au Comité par la Municipalité);

3° La restauration de la Fontaine-Bleue qui, bien qu'ayant donné son nom à un de nos plus jolis quartiers, est laissée dans un état de complet abandon;

4° Le nettoyage de la fontaine de marbre placée au bas de l'escalier descendant à l'Amirauté et dont les ciselures disparaissent sous un affreux badigeonnage;

5° La préservation de la Grotte de Cervantès, menacée par la création prochaine d'une voie dans le voisinage;

6° Le classement des chemins pittoresques de notre banlieue, dont on détruit inconsidérément les vieux oliviers ou les bordures d'aloès;

7° L'établissement dans la Casbah, de zones où le caractère indigène des maisons devra être conservé;

8° Des encouragements divers à donner aux boutiquiers arabes de la Casbah qui, à l'exemple de ceux de Tunis, décoreraient leurs devantures d'auvents, de faïences, de bois découpés, suivant les traditions orientales et conformément à des modèles artistiques fournis gratuitement;

9° L'apposition, sur certains échantillons d'architecture mauresque, de plaques portant la mention : *Comité du Vieil Alger*, et recommandant ceux-ci à la sollicitude des propriétaires ou du public.

La conférence a fortement sévi sur Alger cet hiver; la Société de Géographie a continué ses brillantes séries de causeries à peu près hebdomadaires; la Société des Amis de l'Université, dans de nombreuses conférences populaires, a abordé les sujets les plus variés; le Comité du Vieil Alger a commencé une série de conférences sur l'Art musulman; enfin, l'Union des Femmes de France a donné quatre conférences publiques.

Si l'on songe qu'en même temps, une vingtaine de cours publics étaient ouverts aux Écoles supérieures, on jugera sans doute que le public instruit d'Alger est favorisé sur ce

rapport. On trouvera plus loin, dans la *Lettre de Tunis* de notre distingué collaborateur, un intéressant exposé de l'enseignement de l'arabe à Tunis. Nous croyons utile, à cette occasion, de donner ici le programme des cours intéressants les études orientalistes et africaines qui ont été professées cet hiver aux Écoles Supérieures :

Philosophie et histoire de la philosophie musulmane (M. Léon Gauthier). — Cours public : Exposé général des doctrines de la philosophie musulmane. — Conférences : a) Explication du traité d'Averroès, intitulé *Faql el Magal* (accord de la religion et de la philosophie); b) La logique en Europe et chez les Musulmans.

Langues et littérature anciennes (M. Fournier). — Cours public : Faits historiques et légendaires concernant l'Afrique dans la chronique d'Eusèbe.

Antiquités de l'Afrique (M. Gsell). — Cours public : Économie politique et rurale des Romains dans l'Afrique du Nord. — Conférences : a) Épigraphie et antiquités romaines de l'Afrique; b) Histoire ancienne de l'Afrique.

Histoire de l'Afrique moderne (M. Yver). — Cours public : Le problème algérien de 1830 à 1840. — Conférence : Histoire moderne de l'Afrique Mineure.

Géographie de l'Afrique (M. E. F. Gauthier). — Cours public : Le Niger et le Sahara algérien. — Conférence : Géographie des Pays musulmans.

Langue et littérature arabes (M. René Basset). — Cours public : *Les Mille et une nuits* (suite) : composition du livre; explication des morceaux tirés des éditions de Bombay, Beyrouth et Boulaq. — Conférences : a) Le *divan* de Nabighah Dzobyâni, d'après les éditions d'Ahlwardt, de H. Derenbourg et du Caire; b) Ibn Ali Zar'a, *Roudh el Qartas* (Histoire du Maroc), d'après les éditions d'Upsal et de Fez.

Langue et littérature arabe et persane (M. Fagnan). Cours public : *La Risalah d'Ibn Abi Zeïd de Qairoûan* avec le commentaire d'Abou l'H'asan, p. 183 et suiv. Conférences : a) Le Coran à partir de la sourate xxxvii, avec commentaires de Beïdhaoui et de H'aggi. b) Grammaire persane, métrique; Mirkhond, *Histoire du Kharezme*.

Égyptologie (M. Lefébure) : Cours public : Le Culte du Crocodile en Égypte. Conférences : a) Mœurs et coutumes de l'Égypte ancienne ; b) Explication de textes hiéroglyphiques.

Histoire de la civilisation musulmane (M. Edmond Douuté). Cours public : Origine des institutions sociales chez les musulmans de l'Afrique du Nord. Conférences : a) Histoire des musulmans ; b) Le style et le protocole de la chancellerie marocaine d'après les *Correspondances* de Fumey.

Arabe vulgaire (M. Colin) : Trois leçons par semaine.

Arabe vulgaire (M. Ben Cheneb) : Deux leçons par semaine.

Il convient de mentionner en outre les chaires d'arabe de Constantine et d'Oran qui donnent chacune cinq leçons hebdomadaires d'arabe littéral et d'arabe vulgaire.

Sur la demande des Délégations financières, M. le Ministre de l'instruction publique a désigné M. le Dr Bouchard et M. Moissan, membre de l'Institut, pour une inspection des Écoles supérieures d'Alger qui aura lieu incessamment.

E. D.

Lettre de Paris

Paris, 1^{er} juin 1906.

Le dernier semestre de 1905 a vu mourir un homme qui avait tenu une place considérable dans les études sémitiques, Jules Oppert. Né à Hambourg le 9 juillet 1825, Oppert fit ses études à Heidelberg, à Bonn, où il eut pour maîtres Freytag et Lassen, à Berlin et à Kiel ; après avoir soutenu une thèse « de jure Indorum criminali », et publié un important ouvrage « Lautsystem des Altpersischen » (Berlin, 1847), il quitta l'Allemagne où son origine juive eût été alors un obstacle à sa carrière scientifique. Il vint à Paris, où il fut bien accueilli par Letronne, Burnouf et Longpérier ; professeur d'allemand au lycée de Laval en 1848 et au lycée de Reims en 1850, il fut désigné, grâce à ses patrons scientifiques, pour faire partie de l'expédition qui, en 1851, était chargée, sous la direction de Fulgence Fresnel et de Félix Thomas, d'explorer la Médie

et la Mésopotamie, et de celle qui, en 1854, entreprit un second voyage dans le même but. L'ouvrage dans lequel il publia en 1857-1864 le résultat de ses recherches, lui valut le grand prix de vingt mille francs décerné par l'Institut. Cependant les études assyriennes ne l'éloignaient pas entièrement de l'indianisme, et nommé en 1857 professeur de la chaire de sanscrit de la Bibliothèque Nationale, il publiait en 1859 sa grammaire sanscrite et divers autres travaux du même ordre.

Chargé d'un cours d'assyrien au Collège de France en 1869, il était nommé en 1874 titulaire de la chaire de langue et d'archéologie assyriennes. En 1881, il entra à l'Académie des Inscriptions, où il succédait à l'égyptologue Mariette.

On ne saurait énumérer ici les travaux qu'Oppert a publiés depuis 1855 ; si l'on excepte quelques articles d'exégèse et de chronologie bibliques, on peut dire que son effort fut surtout dirigé vers deux genres d'études : l'épigraphie assyrienne et le sumérisme. Initiateur pour le déchiffrement des inscriptions astronomiques et astrologiques, il apportait en outre des documents nouveaux à l'histoire du droit et des dynasties de Babylone. Parmi les inscriptions qu'il avait découvertes dans ses voyages, il en distingua quelques-unes qui lui parurent appartenir à une langue nouvelle, d'origine ouralo-altaïque, à laquelle il donna le nom de sumérien. Ses études en cette matière, ses communications à l'Académie et dans diverses Sociétés savantes, particulièrement à la Société Asiatique dont il fut, jusqu'à la veille de sa mort, l'un des membres les plus assidus, furent très discutées, et dans cette querelle il trouva en Joseph Halévy un adversaire également passionné.

Malgré un labeur considérable, Oppert doué d'une vigueur de corps et d'esprit peu commune, fut l'un des vrais savants les plus répandus dans le monde parisien, où il s'imposait par son savoir encyclopédique et par l'originalité mordante de sa verve.

Il avait fréquenté la Cour de Compiègne, et sous la République il ne manquait aucune des réceptions et des soirées officielles, où il était le centre d'un cercle nombreux d'auditeurs et de causeurs ; il ne fut jamais du « monde où l'on s'ennuie ». Petit, trapu, la tête énorme, grossie encore par

une chevelure abondante et désordonnée qu'il secouait d'un geste de défi au feu des controverses, Oppert frappait d'une voix forte, au lourd accent germanique ; ses mots couraient le monde. Il inspirait l'estime générale par l'indépendance de caractère qu'il avait su garder parmi ses relations mondaines ; il s'en divertissait, mais il ne s'en servait pas plus qu'il ne les servait.

Après une si longue carrière, on eut pu croire qu'Oppert laissait, parmi un groupe compact d'élèves, un successeur incontesté ; il l'aurait trouvé en Stanislas Guiard, si tristement mort en 1884. Parmi les assyriologues français, certains, tel que les Pognon, vivent trop loin des milieux universitaires pour être prêts à une candidature ; la lutte fut donc restreinte entre trois candidats : l'ex-dominicain Scheil, MM. Fossey et Thureau-Dangin ; le premier fut présenté en première ligne par le Collège de France et par l'Académie des Inscriptions, tandis que les deux autres arrivaient seconds, l'un au Collège de France, le second à l'Institut ; M. Fossey fut choisi par le Ministre de l'Instruction publique.

En même temps, une autre chaire du Collège de France, celle de grammaire comparée, s'est trouvée vacante par la retraite volontaire de M. Bréal. Après trente années d'enseignement, durant lesquelles s'est formée autour de lui toute une phalange de linguistes, le maître a déclaré qu'il était bon qu'une voix plus jeune et qu'une méthode nouvelle fussent entendues dans sa chaire, et d'un très noble geste il en est descendu. Il ne renonçait point par là à ses travaux ; la semaine même où son successeur était nommé, il présentait d'importantes communications à l'Académie des Inscriptions et à la Société de linguistique. On me permettra de rappeler ici l'intérêt qu'il a pris dès leurs débuts aux deux grandes institutions d'enseignement de l'Algérie, aux Écoles Supérieures d'Alger et particulièrement à l'École des Lettres, et aux Médersas. Son successeur, M. Meillet, est entré au Collège par la grande porte, après des présentations unanimes. Le nouveau professeur est l'un des esprits les plus ouverts, les plus précis, les plus fermes du monde universitaire français : il a touché avec une égale maîtrise à des questions très diverses, et par ses études arméniennes, il appartient à

l'orientalisme. En ouvrant son cours sur les faits sociaux en linguistique, il a indiqué comment cette science avait vu ses méthodes se modifier sous l'influence de l'histoire, de la psychologie individuelle, tout en restant elle-même ; mais on a négligé jusqu'ici de reconnaître dans la langue un phénomène social et d'étudier les conséquences qui résultent de ce fait. C'est cette idée toute nouvelle qui inspirera l'un de ses cours de cette année : appliquée à l'étude de la linguistique maghrébine, elle conduirait certainement à des résultats du plus haut intérêt.

Ce sont des sujets moins actuels, que les traditions de l'enseignement de l'arabe au Collège de France ont imposés à M. Marçais, directeur de la Médersa d'Alger, auquel M. Barbier de Meynard a confié son cours durant le premier semestre de l'année scolaire. Il a consacré à l'étude du djihad suivant le Çahih de Bokhari, et au Kitab ech Choûara d'Ibn Qoteiba, des leçons nourries d'observations et d'idées, qui ont été très suivies.

L'exposition des peintres orientalistes vient d'ouvrir ses portes : l'Afrique du Nord y est largement représentée, bien que Venise tienne une grande place avec Bompard, d'Estienne, etc. ; Paul Leroy, Dinet, Girardot, Dagnac-Rivière, d'autres encore, ont envoyé des toiles très variées, des oasis de Biskra aux cimetières de Tétouan.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES,

Secrétaire de l'École des Langues Orientales Vivantes.

Lettre de Tunis

Tunis, 1^{er} avril 1906.

Les événements concernant l'orientalisme et qui mériteraient d'être relevés au passage ont été bien rares à Tunis au cours de l'année 1905. Le Congrès des Orientalistes d'Alger a sans doute attiré tout vers cette dernière ville, faisant le vide à distance. Ce congrès n'a pas eu de répercussion notable à Tunis, où les congressistes venus à l'issue des travaux

n'étaient plus que des touristes isolés. Nous avons eu cependant le plaisir de recevoir, à cette occasion, parmi nous, un ancien tunisien, M. Jean Spiro, autrefois professeur au Collège Sadiki et actuellement professeur de langues sémitiques à l'Université de Lausanne.

Nous profiterons de ce manque de matériaux concernant la Chronique Orientaliste pour donner sur l'organisation de l'enseignement de l'arabe en Tunisie quelques indications qui serviront de point de repère ou de comparaison pour les chroniques ultérieures.

L'enseignement de l'arabe destiné aux étudiants autres que les élèves du Lycée et des écoles, c'est-à-dire ce que l'on pourrait appeler l'enseignement supérieur, est représenté à Tunis par des cours publics faits au début par un seul professeur, M. Delmas, directeur du Collège Sadiki, à qui l'on a adjoint depuis deux autres professeurs, un français et un indigène.

Ces cours ont pour objet l'étude de l'arabe parlé et de l'arabe écrit. L'arabe parlé comporte trois années d'étude, la dernière constituant la préparation au certificat de connaissance d'arabe parlé.

Les cours d'arabe écrit ont pour objet la préparation au brevet élémentaire et au diplôme supérieur. Pour obtenir le brevet, il faut être en état de lire à peu près couramment une lettre administrative ou d'affaires ordinaire, ou un texte facile comme les *Mille et une nuits*, le *Mostatraf*, etc. Le programme des cours où l'on prépare le brevet n'offre donc rien de particulier.

Quant au diplôme supérieur, qui suppose une connaissance très approfondie de la langue et de la littérature arabes, il est préparé dans des cours qui constituent réellement un enseignement supérieur. Ces cours portent sur le droit musulman, la rédaction arabe et la rhétorique arabe. En dehors des exercices écrits ou oraux exigés des étudiants et des traductions de lettres ou rapports difficiles, d'actes notariés, de fetouas, mraslats, marouds etc., ils comportent l'explication d'auteurs dont l'énumération pourra servir d'appréciation sur le degré particulièrement relevé de cet enseignement.

Pour la grammaire, les ouvrages expliqués au cours de

l'année courante ou des dernières années sont : le *Bahts-el-méthaleb* de Germanos Farhate; le *Qatr* d'Ibn Hicham; avec commentaire; l'*Alfya* d'Ibn Malek, avec le commentaire de Makkoudi; la *Métrique* d'Ismaël Ahmed Es-Stambouli.

Pour la littérature proprement dite, on peut citer : les *Séances de Hariri* (dix séances), avec le commentaire de Sacy et le grand commentaire de Cherichi; les sept *Moallakats*, avec le commentaire de Zouzeni; la *Lamiet-el-Arab* de Chanfara, avec le commentaire de Zamakhchari; la *Lamiet-el-Adjem* de Toghraï, avec commentaire; la *Lamiet d'Ibn-el-Ouardi*, avec commentaire; les *Séances de Hamadani*; les *Prolegomènes d'Ibn-Khaldoun* (le chapitre relatif à la langue de Modhar).

Ces divers cours ont un auditoire régulier et nombreux. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Tunisie, en dehors des motifs d'ordre général que l'on peut avoir d'étudier la langue arabe et qui se retrouvent dans toute l'Afrique du Nord, plusieurs catégories de fonctionnaires doivent se livrer à cette étude d'une façon tout spécialement approfondie par suite de l'existence d'un Ministère d'État tunisien, appelé couramment le Dar-el-Bey, où tous les dossiers sont en langue arabe, et où cependant le Gouvernement du Protectorat a des représentants dans les hauts emplois. De ce Ministère tunisien dépendent les services judiciaires musulmans, dont font partie les tribunaux musulmans de Tunis et des provinces. Tous les dossiers judiciaires de ces tribunaux, comme les dossiers administratifs du Dar-el-Bey, sont naturellement en langue arabe, les magistrats musulmans n'étant pas tenus de connaître la langue française. Or, pour compléter le fonctionnement de ces organes judiciaires, et pour assurer aux israélites sujets de Bey, et par conséquent soumis aux juges musulmans de ses tribunaux, une équitable application des lois et toutes les garanties désirables, il a été décidé que l'on adjoindrait à chacun de ces tribunaux un commissaire du Gouvernement de nationalité française, et qui remplirait, avec la mission ci-dessus indiquée, les fonctions de Ministère public. Ces commissaires, qui auront à discuter en langue arabe à l'audience, sur des dossiers écrits en langue arabe,

devront avoir une connaissance très solide et très étendue de cette langue.

La nécessité de pouvoir à ces emplois ne manquera pas d'amener un nouveau contingent d'étudiants aux cours supérieurs d'arabe.

A côté de ces cours destinés aux étudiants français, il serait intéressant de passer en revue l'enseignement destiné seulement aux indigènes, et qui comporte des institutions très importantes. L'enseignement supérieur arabe est donné à la Djemaâ-Zitouna, ou « Grande Mosquée de l'Olivier ». Une société libre d'enseignement, la *Khaldounia*, donne des cours publics sur les matières qui ne sont pas enseignées à la Grande Mosquée, comme l'Histoire et la Géographie, les sciences, etc. Au dessous de ces établissements viennent les diverses écoles normales primaires indigènes, et enfin les écoles coraniques. Tout cet enseignement, à tous ses degrés, mérite une étude spéciale qui pourra faire l'objet d'une autre lettre. Il comporte, comme toute institution, des perfectionnements qui donnent lieu en ce moment à des discussions très nourries dans la Presse indigène; on demande notamment d'intéressantes modifications dans le programme un peu primitif des écoles coraniques. Ces questions, qui donneraient un développement excessif à la présente lettre, méritent d'être traitées à part et nous comptons bien y revenir.

Enfin, l'enseignement des jeunes filles de la société indigène, qui est une matière particulièrement délicate puisqu'il s'agit de façonner des intelligences en vue d'une société et d'un milieu qui nous sont à peu près impénétrables, a fait aussi l'objet des préoccupations du Gouvernement et a donné lieu à une expérience intéressante.

Après avoir discuté pendant quelque temps dans la Presse à ce sujet, on a tenté un essai. Une école pour les jeunes filles indigènes a été ouverte au centre de la ville arabe et placée sous la direction d'une dame française, veuve d'un haut fonctionnaire du gouvernement. L'école est fréquentée: ouverte en 1900 avec 8 élèves, elle en compte aujourd'hui plus de 50, âgées de 5 à 13 ans. Donc, on peut dire qu'elle a réussi auprès des pères de famille. Voici comment l'appré-

cie (1) un des représentants les plus autorisés de la population indigène, M. Abdel-Djelil Zaouche, licencié en droit, industriel à Tunis et conseiller municipal de cette ville :

« Les élèves qui comptent un séjour de trois et quatre ans à l'école ont singulièrement profité de l'enseignement et de l'éducation. Elles parlent et écrivent le français et l'arabe et calculent facilement. Elles possèdent des aperçus très variés résultant des leçons de choses qui leur sont données. De sérieux éléments d'hygiène et les soins à donner aux enfants en bas âge font l'objet de cours spéciaux.

» Un moueddeb leur enseigne le Coran.

» Par le contact entre elles et grâce aux fréquentes leçons de morale du moueddeb et des institutrices, leur caractère s'est adouci : elles se jalourent moins entre elles, s'entraident et se lient d'amitié.

» Leurs progrès dans les travaux de couture sont étonnants. Entrées sans savoir tenir une aiguille, elles font maintenant de la lingerie, des broderies, des dentelles et elles apportent un tel goût à ce genre d'occupation que souvent d'elle-mêmes elles reprennent leurs ouvrages à l'heure des récréations.

» Elles aiment toutes l'école et quelques-unes d'entre elles, qui devaient être rendues à leur famille en raison de leur âge, ont tant supplié qu'on a consenti à les garder un an encore.

» Ces jeunes filles appartiennent aux différentes classes de la société musulmane ; elles sont toujours accompagnées, à l'aller et au retour de l'école, par leurs parents ou par des domestiques.

» Le programme de l'école n'est pas trop développé, car le but poursuivi n'est pas l'émancipation de la femme musulmane ni son assimilation à la femme européenne, mais bien de l'encourager à s'occuper chez elle intellectuellement et manuellement, de la mettre à même de compter avec ses ressources sans les dépasser, enfin de lui meubler l'esprit de pensées moins futiles. »

D'autres écoles du même genre sont demandées dans d'autres quartiers : plusieurs familles ayant changé de loge-

(1) Dans *Le Libéral de Tunis* du 24 avril 1905.

ment pour venir habiter loin de l'école, n'ont pu continuer à y envoyer leurs enfants et le regrettent. On s'en préoccupe en haut lieu.

D'une façon générale, toutes les questions intéressant l'enseignement des indigènes sont actuellement mises sur le tapis et discutées avec beaucoup d'ardeur par les intéressés. Le mouvement est mené par un groupe d'indigènes éclairés qui, généralement, ont fait à Tunis des études secondaires complètes, terminées par des études supérieures en France, et qui occupent maintenant de très hautes situations dans l'administration, les professions libérales, le commerce ou l'industrie. Ayant profité eux-mêmes d'une façon complète de cet enseignement intégral, ils traitent la question en connaissance de cause et peuvent envisager les conséquences pratiques de ces théories sur l'enseignement, qui sont trop souvent trompeuses quand on ne sort pas du domaine de l'abstraction.

Ce mouvement mérite d'être suivi de près, et l'on peut espérer avec ses promoteurs qu'il aura pour effet de doter la Régence d'un programme d'éducation pour les indigènes aussi complet que bien approprié aux besoins réels du pays.

VICTOR SERRES

Contrôleur civil, attaché à la Résidence générale.
